

Une obligation représente une partie d'un emprunt émis par un Etat, une collectivité locale ou une entreprise, sur les marchés financiers.

En consentant un prêt à l'émetteur de l'obligation, vous recevez en contrepartie une rémunération régulière et récupérez à l'échéance votre mise de départ.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Souscrire des obligations revient à consentir un prêt à un taux et sur une durée (5 ans, 10 ans, 20 ans...) connus dès le départ. En contrepartie, vous recevez une rémunération régulière (le coupon), généralement annuelle, à un taux d'intérêt fixe ou variable. A l'échéance, vous récupérez votre mise de départ, sauf en cas de faillite de l'émetteur. Il est également possible d'[investir en obligations via des placements collectifs](#) (fonds et Sicav).

La rémunération d'une obligation dépend du risque présenté par l'émetteur : plus il est élevé, plus elle est importante. La valeur d'une obligation varie au cours du temps en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Il existe un risque de perte financière si, sans attendre son échéance, l'obligation est revendue à un moment où les taux d'intérêt sont supérieurs à ce qu'ils étaient au moment de l'achat. A l'inverse, une revente anticipée alors que les taux d'intérêt ont baissé génère une plus-value. Pour ne pas risquer de perdre de l'argent, veillez à choisir une obligation dont la durée correspond bien à la période pendant laquelle vous n'aurez pas besoin de cet argent.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Investissez uniquement l'épargne dont vous pouvez vous passer sur plusieurs années.
- Réfléchissez au niveau de risque que vous êtes prêt à prendre. Si vous souhaitez limiter le risque de votre placement, veillez à sélectionner des obligations dont l'émetteur bénéficie d'une excellente solidité financière. Vous obtiendrez des revenus moindres qu'avec des obligations moins bien notées, mais vous prendrez aussi moins de risques.
- Pensez à diversifier vos placements pour réduire le risque global de vos investissements.



LES POINTS À SURVEILLER

- L'émetteur peut faire faillite. Le remboursement d'une obligation n'est donc jamais totalement garanti.
- Pour une obligation, un taux d'intérêt élevé dénote un risque élevé.
- Quand les taux d'intérêt montent, la valeur des obligations baisse. La vente d'une obligation avant son échéance peut donc se traduire par une perte en capital.
- En bourse, la valeur d'une obligation n'est pas exprimée en euros, mais en pourcentage de sa valeur d'origine.
- Contrairement aux obligations en direct gardées jusqu'à leur échéance, les fonds et Sicav obligataires n'ont aucune garantie du capital.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au **01 53 45 62 00** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 17h.